Sentier de la Pointe des Châteaux (sud)

Grande-Terre Est - Saint-Francois

sentier du littoral (AAMG)

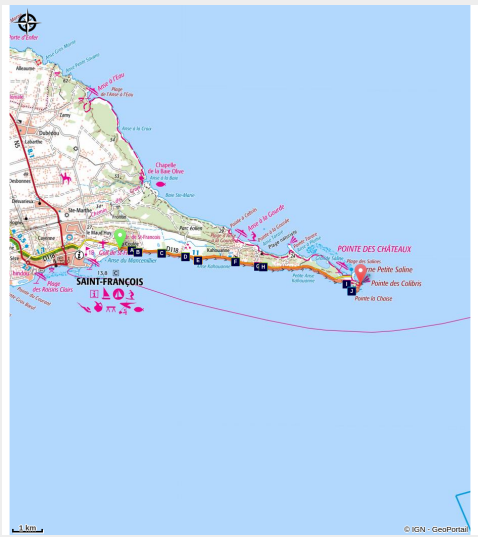

La Pointe des Châteaux par la côte sud !

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 3 h

Longueur : 10.0 km

Dénivelé positif : 83 m

Difficulté : Facile

Type : Aller simple

Thèmes : Littoral et falaise, Zone de détente

Itinéraire

Départ : Entrée de la D118 route de la Pointe des Châteaux
Arrivée : Intersection Croix de la Pointe
Balisage : PR Sentier du Littoral
Communes : 1. Saint-Francois

Profil altimétrique

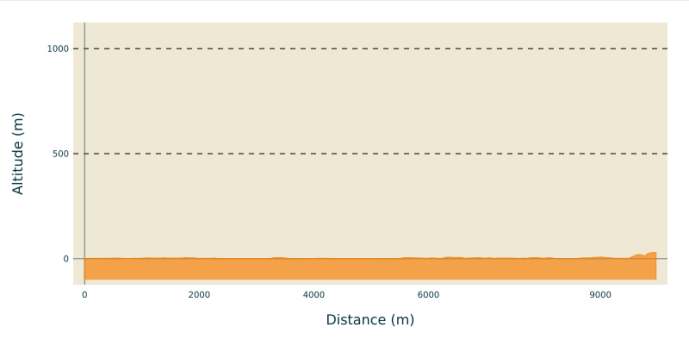

Altitude min 0 m Altitude max 29 m

Sur votre chemin...

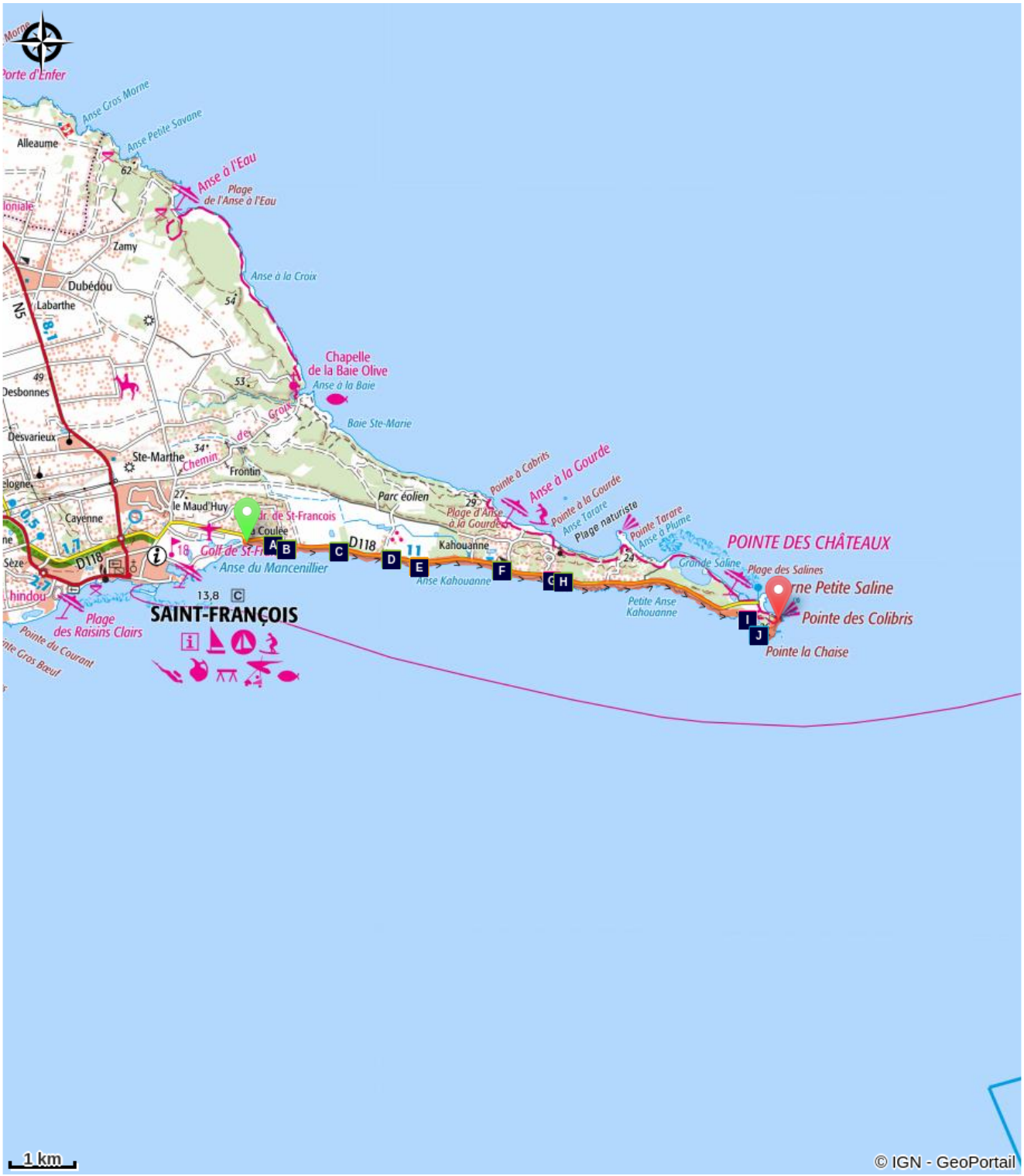

- Cactus (A)
- Fromager (B)
- Mancenillier (C)
- Colibri Madère (D)
- La douche (E)
- Le Neem (F)
- Falaise (G)
- Le Lambi (H)
- Le dôme de Degrat (I)
- Saline (J)

Toutes les infos pratiques

⚠ Recommandations

NB : circuit linéaire, prévoir avant de partir de déposer un véhicule à l'arrivée pour le retour.
En milieu naturel, la prudence et la vigilance doivent être multipliées, d'autant que la Guadeloupe est soumise à des risques naturels. Adopter un comportement responsable est indispensable pour que la randonnée reste un plaisir !
Attention : parkings et baignade non surveillés.

Comment venir ?

Transports

Dans l'agglomération, réseau de bus "Karu'lis". Voir https://www.karulis.com/plan/
Ligne "SF1" : gare routière Saint-François / bourg / la Coulée / Pointe des Châteaux.

Accès routier

Localisation GPS du point de départ : 16,25639° N - Long : 61,25626° W.

A Saint-François, suivre la direction aérodrome et Pointe des Châteaux RD118.
Contourner l'aérodrome et se garer à l'entrée de la Coulée.

ℹ Lieux de renseignement

Office du tourisme de Saint-François
avenue de l'Europe, 97118 Saint-François

infotoutsourire@orange.fr
Tel : 05 90 68 66 81
http://www.destination-stfrancois.com/

Source

Rando Guadeloupe

https://www.randoguadeloupe.gp/

Sur votre chemin...

Cactus (A)

Le milieu sableux support particulier abrite un cortège floristique spécifique dont les plantes rampantes (patate bord de mer, pourprier ...), les herbacées (karata) mais aussi les cactacées. La Guadeloupe compte une dizaine d'espèces dont les plus connues sont le cactus cierge *(Cereus)*, la raquette *(Opuntia)* et le célèbre Tête à l'anglais *(Mélocactus)*. Famille un peu à part, les Cactacées combinent une forme relativement primitive de fleur avec une morphologie très évoluée des tissus en succulences et métabolisme.

Crédit photo : AAMG

Fromager (B)

Si imposant du haut de ses 40 m et singulier avec ses contreforts et écorces épineuses il ne passe pas inaperçu ! Faisant partie de la famille du Baobab, le Fromager *(Ceiba pentandra)* présente des branches à 90° du tronc. Son fruit produit une fibre laineuse utilisée à une époque pour les matelas. Cet arbre est la représentation des esprits en Guadeloupe, car à la période de l'esclavage il servit pour les pendaisons.

Crédit photo : AAMG

Mancenillier (C)

Attention la sève de cet arbre est très toxique et cause de sévères brûlures. Il est conseillé de ne pas s'y abriter ou y déposer des choses.
Présente partout sous l'aspect d'un latex blanc, la sève rend toutes les parties de l'arbre toxique de la racine aux fleurs en passant par les fruits. Ces derniers sont semblables à une petite pomme, ou pomme surette verdâtre puis jaune. A ne pas confondre avec le Catalpa, aux fleurs similaires à l'hibiscus et aux feuilles en forme de coeur, qui est totalement inoffensif.

Crédit photo : AAMG

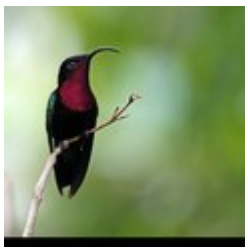

Colibri Madère (D)

Il fait environ 12 cm et possède un plumage à l'aspect soyeux et brillant. La couleur du mâle est le noir avec de nombreux reflets irisés, sa gorge est d'un rouge profond. La particularité des colibris réside dans leur vol bourdonnant rapide, qui peut être stationnaire. Ce sont les seuls oiseaux qui sont capables de se déplacer en arrière pendant leur vol. L'autre espèce courante en Guadeloupe est le Colibri Huppé.

Crédit photo : AAMG

La douche (E)

Curiosité ludique, un bassin naturellement creusé dans la roche, dans lequel des gerbes d'eau jaillissent par le fracas des vagues à leur arrivée sur la paroi rocheuse. La douche est assurée !
Ces cavités sont le résultats de l'érosion de la roche calcaire par la mer.

Crédit photo : AAMG

Le Neem (F)

Le Neem (*Azadirachta indica*) fait parti de l'héritage végétal des Indiens pour qui il représente une plante « sacrée ». Son système racinaire puissant lui permet de résister aux grandes sécheresses. Sa croissance est rapide, ce qui permet de l’utiliser pour la reforestation des zones semi-arides. Ses feuilles, son écorce, ses racines et ses graines sont à la base de préparations diverses (agriculture, maison, santé) : elles contiennent une grande quantité de molécules organiques. Appelé aussi "Vèpèlè" il est utilisé pour ses puissantes propriétés insecticides en agriculture naturelle.

Crédit photo : AAMG

Falaise (G)

Le sentier passe à fleur de falaise, par temps de forte houle les vagues peuvent échouer au niveau du sentier.
Prenez garde et préférez longer la route nationale dans ce cas.

Crédit photo : AAMG

Le Lambi (H)

Un point de vue d'où l'on peut observer la paroi rocheuse érodée par la mer. Il est parfois déposé là les coquilles du Lambi *(Strombus gigas)*. La chaire savoureuse du mollusque est très appréciée par la population locale. Sa coquille massive et épaisse est remarquable et aussi prisée pour sa teneur en nacre ou pour sa forme. On en fait un instrument de musique: la conque à Lambi, qui servait pour annoncer des moments forts à la population, en émettant un son très singulier. Le lambi est fréquent dans les eaux peu profondes. On trouve aussi des individus âgés dans des eaux plus profondes (jusqu'à 60 mètres) Il se nourrit d'herbes, d'algues et de détritus organiques. Cette espèce fait partie des espèces protégées par la convention de Washington depuis 1994. En Guadeloupe, la pêche est strictement réglementée et réservée aux professionnels. La capture des lambis est interdite du 1 avril au 31 août. De plus, il est interdit de pêcher des lambis si leur pavillon n'est pas encore formé et s'ils pèsent moins de 250 grammes.

Crédit photo : AAMG

Le dôme de Degrat (I)

En chemin, passage à proximité du dôme de Degrat.

Crédit photo : PaysGuadeloupe.com

Saline (J)

La Pointe La Chaise et ses environs font partie de ce patrimoine paysager d'exception associé aux Pointes Colibris et Tarare ; une zone faisant l'objet de mesures de protection par 'l'opération Grand Site" depuis 1999.
En effet reconnu zone écologique remarquable le site présente différents types de milieux dont les salines. Sur cette station en contre bas l'une des 4 salines. Bras d'eau prisonnier entre les terres, elles accueillent des oiseaux migrateurs, limicoles et parulines, sternes, pailles en queue. Deux espèces y nichent : le gravelot de Wilson et l'échasse d'Amérique. Auparavant, on y trouvait des flamands roses.

Crédit photo : PaysGuadeloupe.com